

Date de dépôt : 15 décembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys : Ec oles primaires genevoises : quelles mesures pour garantir des conditions d'enseignement appropriées ? BIS (question 1)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 novembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat ayant pris la liberté de ne pas répondre à la question posée dans mon IUE 1053 portant le même titre, en affirmant que « ces chiffres seront communiqués à la Commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture », je me permets de réitérer ma question en indiquant d'ores et déjà au Conseil d'Etat – qui, je l'espère, répondra cette fois à la question posée - que je suis prêt à accepter un délai supplémentaire si la réponse l'exige.

Convaincu que l'école publique genevoise peut servir à lutter contre l'exclusion, favoriser l'intégration et préparer les jeunes à un avenir professionnel qui garantit une égalité des chances entre les mieux nantis et les autres, diverses informations recueillies lors de la rentrée scolaire 2010 sont cependant de nature à mettre en doute les capacités matérielles de l'école publique à accomplir pleinement ces nobles missions.

Ainsi, il apparaît que cette année encore, il n'est pas rare de voir des classes comprenant 24, 25 voire davantage d'élèves dès les premiers degrés de l'école primaire.

Cette situation est particulièrement inquiétante dans la mesure où il ne semble pas s'agir de cas particuliers mais bien d'une politique délibérée - d'économies – qui se perpétue finalement au détriment des enfants et des enseignants.

Le fait que certains établissements risquent par ailleurs de devoir accueillir prochainement de nouveaux élèves en raison de la mise à disposition prochaine de nouveaux logements, alors même que les classes sont déjà en sureffectifs, est également de nature à renforcer nos craintes.

Ma question est la suivante :

Pour mieux mesurer l'ampleur du problème, le Conseil d'Etat peut-il nous donner quelques précisions concernant les effectifs des classes à l'école primaire lors de cette rentrée 2010, notamment en portant à notre connaissance, établissement par établissement et précisément pour chaque degré scolaire : le nombre de classes ouvertes, le nombre total d'élèves du degré, l'effectif de la plus petite classe et l'effectif de la plus grande classe ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Les données du service de la recherche en éducation (SRED) font état, au 15 novembre 2010, de 33 193 élèves et 1 665 classes, soit une moyenne cantonale de 19,9 élèves par classe dans l'enseignement primaire.

Les 89 tableaux répartis sur 40 pages qui permettent de répondre à cette interpellation ont été préparés et sont disponibles sur www.ge.ch/primaire/etablisements/.

La direction générale de l'enseignement primaire présente ainsi pour chacun des 89 établissements et par degré :

- le nombre de classes entières ou de classes double-degré;
- le nombre d'élèves;
- l'écart d'effectifs d'élèves entre les classes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER